

Conseil d'administration

Jeudi 2 février 2023 - Compte-rendu

Sont présents :

- Monsieur Tellier (proviseur), Monsieur Richard (proviseur-adjoint), Madame Monnier (gestionnaire- agent comptable), Madame Tordjman (Conseillère Principale d'Education)
- Représentant des élèves : Madame Persan et Monsieur Maingault
- Représentants des parents d'élève : Mesdames Drouet, Aillerie Danard, Van Laere, Monsieur Persan
- Représentant des personnels ATOSS : Mesdames Serveaux et Brin, Monsieur Chaich
- Représentants des personnels d'éducation : Mesdames Rousseau, Chatellier-Srour, Le Quéré, Guéveneux-Hantraye, Messieurs Flanet et Tanter
- Représentant du conseil régional : Monsieur Buf

Sont excusés :

- Monsieur Guyot, conseiller régional
- Madame Vaire, représentante de la Mairie de Blain
- Madame Douchin, représentante de la Communauté de communes de Blain
- Madame Dufournaud, enseignante.

ORDRE DU JOUR

I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- *Convention ESAT de Blain*
- *Convention GRETA*

II. QUESTIONS PEDAGOGIQUES

- *Bilan d'étape projet d'établissement*
- *Structure et organisation pédagogiques rentrée 2023*

Ouverture de séance à 18h15

Le quorum de 20 membres présents étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Guéveneux – Hantraye, représentante des personnels d'éducation

Monsieur Tellier ouvre la séance du conseil d'administration et soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 novembre 2022.

Présents :20	Contre :0	Absentions :0	Pour :20
--------------	-----------	---------------	----------

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2022.

Monsieur Tellier présente l'ordre du jour et indique qu'une commission permanente a eu lieu le mardi 24 janvier en amont. Aucune question diverse n'a été déposée pour ce conseil d'administration.

I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

• Convention ESAT de Blain

Madame Monnier, gestionnaire- agent comptable, présente la convention avec l'ESAT de Blain. Monsieur Tellier soumet au vote la signature de la convention.

Présents : 20	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité de la convention avec l'ESAT de Blain.

• Convention GRETA

La convention concerne la formation des assistants maternels. Le collège du Galinet ayant refusé d'accueillir cette formation, le GRETA sollicite le lycée Camille Claudel. La convention proposée au Conseil d'Administration sera signée, si elle est acceptée, pour trois ans avec trois sessions de treize jours de formation par an, hors vacances et hors mercredi. La formation aurait lieu en salle P4 avec un accès au self entre 12h et 12h15. Le GRETA versera 3,20€ par heure et par groupe. Cette convention permettrait une ouverture sur l'extérieur.

Cette convention doit donc être soumise au Conseil d'Administration pour vote.

Mme Guéveneux – Hantraye demande si les salles P1 à P4 vont être restaurées étant donné que la salle P4 pourrait être utilisée dans le cadre d'une formation.

La revue de gestion immobilière avec les représentants du Conseil Régional est programmée le lundi 6 février et la question des préfabriquées P1 à P4 sera réabordée, ainsi que celle de la MDL.

La salle P4 sera occupée pendant les trois années car, entre chaque session, du matériel y sera stocké.

Monsieur Tellier soumet au vote la signature de cette convention.

Présents : 20	Contre : 0	Absentions : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité de la convention avec le GRETA pour la formation des assistants maternels.

II. QUESTIONS PEDAGOGIQUES

• Bilan d'étape projet d'établissement

Suite à l'auto-évaluation et à plusieurs étapes écrites par Monsieur Tellier, le projet d'établissement est en cours d'élaboration, ainsi que le contrat d'objectif qui s'y rattache.

Monsieur Tellier explique que le projet a été discuté en conseil pédagogique et en réunion avec les parents. Il aurait dû être évoqué en C.V.L. mais les élèves n'ont pas pu en discuter car la mise en place des projets du C.V.L. ont pris plus de temps. Il reste aussi des bilans à faire avec le personnel administratif et le personnel technique.

Monsieur Richard indique que les prochaines étapes vont être réalisées en mars et avril.

Madame Chatellier-Srour fait remarquer que la période de mai-juin serait plus propice pour que les enseignants puissent mieux participer à l'élaboration de ce projet, étant donné que la période s'étendant de début mars à mi-avril va être très chargée avec les conseils de classe et les épreuves de spécialités.

• Structure et organisation pédagogiques rentrée 2023

Monsieur Tellier indique que cette année il n'y aura pas de vote lors de ce Conseil d'Administration car aucune suppression ou création de poste enseignant n'est prévue.

Monsieur Tellier procède à la présentation de la prévision de structure pour la rentrée 2023 avec vingt-neuf divisions.

Monsieur Buf s'interroge sur la conséquence de l'ouverture du lycée privé de Savenay et donc de l'impact sur la prévision de structure.

Monsieur Tellier poursuit avec la présentation des différents tableaux de projection pour la rentrée avec notamment le nombre de groupes de spécialités en Première. Cependant, il est difficile de prévoir cette année le comportement des élèves en termes de choix entre la spécialité « mathématiques » en classe de première et le nouvel enseignement de mathématiques spécifiques pour les élèves de 1^{ère} ne choisissant pas la spécialité « mathématiques ».

Monsieur Tellier présente ensuite la répartition des heures suivant les disciplines et les classes.

Monsieur Tellier indique que 11% des Heures attribuées sont des Heures Supplémentaires Annuelles que les professeurs doivent assurer.

Départ de Mme Le Quéré à 19h16.

Monsieur Tellier indique que dans de nombreuses disciplines il sera nécessaire de faire appel à des personnes extérieures (Titulaires sur Zone de Remplacement, Contractuels, Contractuels alternants...).

Bilan de cette présentation réalisée par Monsieur Tellier : le nombre d'heures total semble permettre à ce stade de préparer la rentrée plus sereinement avec des effectifs par classe correct, mais le problème concerne le nombre d'heures supplémentaires annuelles à répartir entre les disciplines.

Cette présentation n'est pas à voter ce soir car il n'y a pas de création ou de suppression de poste.

Monsieur Tellier indique que le vote aura lieu en juin une fois toutes les données seront disponibles.

Monsieur Persan souligne que le nombre important de bloc de moyen provisoire avec un nombre d'heures assez faibles pour la plupart d'entre eux (entre 4 heures et 10 heures) peut poser problème pour qu'ils soient tous occupés à la rentrée.

Monsieur Tellier indique qu'une demande a été à nouveau faite au Rectorat pour créer un poste de professeur documentaliste.

Monsieur Tellier lève la séance à 19h24 étant donné qu'il n'y a pas de questions diverses.

La secrétaire de séance
Madame Amélie Guéveneux – Hantraye

AGH

Le président de séance
Monsieur Christophe Tellier

